

# L'héroïsme religieux d'après la Passion des saintes Perpétue et Félicité<sup>1</sup>

L'héroïsme religieux dans son aspect suprême de mort pour la foi apparaît dans l'antiquité chrétienne sous forme de *μαρτύριον*. Parmi les exemples types de ce phénomène significatif pour les premiers siècles du christianisme, le martyre des Stes Perpétue et Félicité occupe une place de premier ordre grâce aux données psychologiques et documentaires immédiates que contient le document connu sous le titre de *Passio SS Perpetuae et Felicitatis*<sup>2</sup>.

Le document se compose de souvenirs notés par Perpétue, et en partie par Saturus, au cours de leur séjour en prison, complétés par des passages rédigés par le rédacteur du document qui a rassemblé les deux relations en y ajoutant un prologue et un épilogue où il trace les derniers moments des martyrs<sup>3</sup>. Ces notes ont été probablement rédigées par Tertulien

---

NOTE PRÉLIMINAIRE : Les abréviations BM et Bm renvoient respectivement aux deux publications de C. van BEEK, *Passio SS Perpetuae et Felicitatis* 1, Noviomagi, 1936=BM, et *Passio sanctarum Perpetuae et Felicitatis*, Florilegium Patristicum, fasc. XLIII, Bonnae, 1938 = Bm.

1. Le présent article est un fragment d'une étude plus étendue sur l'idée de l'héroïsme religieux chez S. Augustin et ses analogies dans le monde antique. L'étude en question tend à établir que selon S. Augustin le martyre par son genre structural tout à fait particulier et original diffère de la mort pour conviction- phénomène connu dans l'antiquité.

2. S. Augustin, le premier parmi les Pères de l'Église, a abordé l'étude du phénomène du martyre et il a donné la synthèse des idées de l'antiquité chrétienne sur l'héroïsme religieux. Il disposait d'une documentation historique et empirique suffisante pour permettre un choix d'exemples types nécessaires à l'analyse des traits caractéristiques du phénomène étudié. Au cours de ses observations martyrologiques S. Augustin ne pouvait donc négliger le martyre des saintes Perpétue et Félicité qu'il connaissait d'après le document dont les copies nous sont parvenues. La mort héroïque des martyres africaines et de leurs compagnons est mentionnée dans les œuvres suivantes de S. Augustin : sermo 280, P.L. 38, 1280-1283 ; 281, P.L. 38, 1284 sq. ; 282, P.L. 38, 1285 sq. ; en. in ps. 47, 13, P.L. 36, 541 ; De anima et ejus origine 1, 10, P.L. 34, 481 ; 2, 10.12, P.L. 44, 503-505 ; 3, 9, P.L. 44, 516 ; 4, 18, P.L. 44, 539-541 ; sermo de tempore barbarico 5, 6, P.L. 703 sq. L'authenticité du dernier point semble cependant douteuse.

3. La thèse soutenue par B. AUBÉ, *Les Chrétiens dans l'empire romain*, Paris 1881, 510-515, suivant laquelle tout le document serait l'œuvre d'un auteur unique, montanisme, qui d'après les relations orales des martyrs ou de leurs compagnons, aurait rédigé le récit en lui donnant une forme littéraire pour en faire une arme polémique et apologetique, ne peut être maintenue ; les recherches les plus récentes le démontrent. Cf. Bm 2-4.

qui a séjourné à Carthage à l'époque de la mort des martyrs<sup>4</sup>. Divers criteriums semblent l'indiquer aussi bien objectifs, par exemple les dates historiques, que subjectifs : le parallélisme des idées, du style et des formes grammaticales entre notre document et d'autres écrits du célèbre apologiste.

1. Les études critiques sur la question de l'authenticité du texte de la *Passio* sont basées sur l'analyse littéraire des dix manuscrits de ce document qui nous sont parvenus. Le plus ancien dit de Saint Gall 3=a, nr 577, date des IX-X<sup>e</sup> siècles. Disposé en deux colonnes il ne possède ni 1<sup>er</sup> chapitre (prologue) ni les chapitres 20 et 21, et les trois dernières lignes du chapitre 19 manquent elles aussi. Vient ensuite le manuscrit de Paris 4=B, nr 17626, qui date du X<sup>e</sup> siècle et lui aussi n'a pas de prologue ; il avait été conservé à l'abbaye St-Corneille de Compiègne et se trouve actuellement à la Bibliothèque Nationale de Paris. Mais quant à la reconstruction de l'archétype les érudits accordent le plus de valeur — ainsi que l'avaient déjà fait Holste et Ruinart — au codex du Mont Cassin 1=A, nr 204 MM, qui date du XI<sup>e</sup> siècle. Ce texte est celui qui a subi relativement le moins de modifications<sup>5</sup>. Il compte 348 pages (275 × 190) dont onze proviennent d'un autre codex en date des X-XI<sup>e</sup> siècles, et il est le seul parmi les textes latins à avoir un prologue. Les modifications qui avaient pu être introduites par les copistes sont rectifiées par des variantes, analogues dans un certain nombre de manuscrits, ce qui permet de classer ces derniers, conformément aux dernières recherches, en un groupe distinct (huit manuscrits en date des X-XII<sup>e</sup> siècles).

Le texte de la *Passio* a été publié pour la première fois par P. Poussines à Rome en 1663 et l'année suivante par Henri de Valois à Paris. Ils ont publié tous les deux les travaux que Holste (+1661), bibliothécaire du Vatican, avait consacré au manuscrit découvert par ce savant au Mont Cassin<sup>6</sup>. Les Bollandistes ont suivi dans leurs *Acta Sanctorum* le texte

4. Cf. A. d'ALÈS, *L'auteur de la Passio Perpetuae*, art. *Revue d'histoire ecclésiastique* 8/1907/5-18, ainsi que l'analyse critique a/s de cet article donnée par VAN DE VORST dans les *Analecta Bollandiana* 29/1910/204 ; P. de LABRIOLLE, *Tertulien auteur du prologue et de la conclusion de La Passion de Perpétue et de Félicité*, art. *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétienne* 3/1913/126-132. Il y a cependant aujourd'hui encore des érudits qui ne reconnaissent pas en Tertulien l'auteur de la *Passio*. Cf. E. RUPPRECHT, *Bemerkungen zur <Passio SS Perpetuae et Felicitatis>*, art. *Rheinisches Museum für Philologie* 90/1941/177-192, ainsi que l'analyse de cet article dans *Analecta Bollandiana* 64/1946/322 « Iam dicere licet sententiam quae tenet Tertullianum Passionis auctorem esse tandem superasse quamquam non deest unus et alter qui eam respuit. » Bm 2.

5. « Le meilleur de ces manuscrits est celui du Mont-Cassin, qui semble dériver directement de l'archétype. » H. LÉCLERCQ, *Saintes Perpétue et Félicité*, art. *DAL*, Paris 1939, 14, 394.

6. Cf. *Passio sanctarum martyrum Perpetuae et Felicitatis*. Prodit nunc primum e MS. Codice Sacri Casinensis Monasterij. Opera et studio Lucae Holstenij Vaticanae Basil. Canon. et Bibliothecae Praefecti. Notis eius Posthumis adiunctis (éd. P. POSSINUS S. I.) Romae 1663 ; *Passio SS. Perpetuae et Felicitatis*. Cum notis Lucae Holstenii, Vaticanae Bibliothecae Praefecti. Item, Passio Bonifacii Romani Martyris. Ejusdem Lucae Holstenii Animadversa ad Martyrologium Romanum Baronij. His accedunt Acta Sanctorum Martyrum Tarachi, Probi, et Andronici. Ex Codice MS S. Victoris Parisiensis (éd. H. VALESIIUS) Parisiis 1664.

de Holste qu'ils ont divisés en chapitres<sup>7</sup>. Dans l'édition d'Oxford (J. Fell) le texte est remanié d'après le codex de Salzbourg<sup>8</sup>. L'édition faite par T. Ruinart<sup>9</sup> collationne le texte de Holste avec les manuscrits de Compiègne et de Salzbourg (Codex Salisburgensis ou Sarisburiensis : effet d'une erreur du copiste). Reprise par Migne<sup>10</sup> et diffusée par J. R. Harris-S. K. Gifford<sup>11</sup>, cette édition n'a la pas valeur critique du texte de Holste. J. Robinson publie en 1891 le texte de la *Passio* établi d'après les manuscrits du Mont Cassin, de Paris et de Salzbourg<sup>12</sup>. P. Franchi de Cavalieri complète le texte de Robinson en ajoutant dans l'édition qu'il en donne en 1896 le manuscrit de Milan (XI-XII<sup>e</sup> siècles) retrouvé par les Bollandistes en 1892, et qui contient d'intéressantes variantes<sup>13</sup>. O. Gebhardt ajoute des précisions en étudiant les manuscrits de saint Gall et d'Einsiedeln<sup>14</sup>. Les travaux de Gebhardt ont été dernièrement approfondis par W.H. Shewring<sup>15</sup>. Mais c'est C.-I. van Beek qui atteint la plus grande précision critique dans l'édition de la *Passio* faite d'après les manuscrits qu'il avait retrouvés : celui de Salzbourg, considéré comme définitivement perdu, les deux manuscrits de Londres (Néro E.I du XI<sup>e</sup> siècle et Otho D.VIII du XII<sup>e</sup> siècle), le manuscrit cantuariensis E 42 détérioré en date du XII<sup>e</sup> siècle, ainsi que les deux manuscrits suisses (celui de Saint Gall et celui de Einsiedeln) dont Gebhardt n'avait pu terminer l'étude, la mort ayant interrompu ses recherches<sup>16</sup>.

La version grecque de la *Passio* conservée en un seul manuscrit celui notamment de Jérusalem (H. 1, Jerusalem, X<sup>e</sup> siècle) est d'un grand secours pour les travaux critiques. Le texte grec est, avec le texte du Mont Cassin, le plus proche de l'archétype. Le problème de la langue de l'original longuement discuté (Harnack-Duchesne) semble être défini-

7. Cf. *Acta Sanctorum Martii*, Tomus I, Antverpiae 1668.

8. Cf. *Lucii Caecilii Firmiani Lactantii De mortibus persecutorum liber. Accesserunt Passiones SS. Perpetuae et Felicitatis. S. Maximiliani. S. Felicis*, Oxonii 1680.

9. Cf. *Acta primorum martyrum sincera et selecta*, Parisiis 1689.

10. Cf. P.L. 3, 13-58.

11. Cf. *The Acts of the martyrdom of Perpetua and Felicitas* (A new version of the Acts of Perpetua and Felicitas, Haverford Collège Studies 3) London-Cambridge 1890.

12. Cf. *The Passion of S. Perpetua* (Texts and Studies, contributions to biblical and patristic literature edited by J. A. Robinson, vol. 1, n 2) Cambridge 1891.

13. Cf. *La Passio SS Perpetuae et Felicitatis* (Römische Quartalschrift, 5. Supplementheft) Rom. 1896.

14. Cf. *Acta martyrum selecta*, Berlin 1902.

15. Cf. *The Passion of SS. Perpetua and Felicity MM.* A new edition and translation of the Latin text, together with the sermons of S. Augustine upon these Saints now first translated into English, London 1931.

16. Cf. *Passio sanctarum Perpetuae et Felicitatis*. Vol. 1. Textus graecus et latinus ad fidem codicum MSS. Accedunt Acta brevia ss. Perpetuae et Felicitatis, Noviomagi 1936, 17\* - 79\*. 145\* sq (BM).

tivement résolu en faveur du latin<sup>17</sup> grâce aux subtiles recherches morphologiques effectuées par Duchesne et Shewring. La première édition critique du manuscrit grec retrouvé à Jérusalem par Harris (1889) a été donnée par Harris et Gifford (1890). Elle a été suivie par les éditions de Robinson (1891), Franchi (1896) et Gebhardt (1902). Les recherches effectuées par Beek ont complété les études antérieures par des modifications indispensables car aussi bien Franchi que Gebhardt avaient considéré que le texte grec dépendait du texte latin. La critique plus récente soutient au contraire que de nombreux passages du texte grec sont plus proches de l'archétype que les variantes des manuscrits latins. L'édition de Beek qui tient compte de l'opinion des érudits aborde le texte grec avec plus de respect que ne l'avaient fait les éditions antérieures<sup>18</sup>.

Il existe parallèlement à la *Passio* une brève description du martyr de Stes Perpétue et Félicité connue sous le titre de *Acta brevia SS Perpetuae et Felicitatis*. Les *Acta brevia* constituent un genre de résumé de la relation contenue dans la *Passio* mais ils en diffèrent dans certains passages<sup>19</sup>. Les Actes contiennent une description plus ample de l'interrogatoire des martyrs devant le tribunal (questions et réponses). De là son titre « *Acta* »<sup>20</sup>. Il a été établi que les Actes sont inspirés par la *Passio* et plus particulièrement par sa version grecque. Les Actes nous sont parvenus dans de nombreuses transcriptions et variantes qui peuvent être réparties en deux groupes : la version A-plus longue, et la version B-plus courte. On n'a pu établir jusqu'à présent quelle est la version primitive. Il est cependant certain que la version A est plus proche de la *Passio* et qu'elle a été plus répandue (nous connaissons 76 manuscrits de la version A, contre 13 seulement de la version B). Et les plus anciennes copies qui

17. Cf. J. R. HARRIS-S. K. GIFFORD, *op.c.* 13-18 ; A. HARNACK, *Geschichte der altchristlichen Litteratur*, Leipzig 1893, I, 674-819 ; *Die Chronologie der altchristlichen Litteratur*, Leipzig 1904, 2, 321 sq ; L. DUCHESNE, *En quelle langue ont été écrits les actes des saintes Perpétue et Félicité ?* art. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* 19 (1892) 39-59 ; P. FRANCHI DE CAVALIERI, *op.c.* 9-97 ; A. PUECH, *Histoire de la littérature grecque chrétienne*, Paris 1928, 2, 581 ; CHRIST-SCHMID-STÄHLIN, *Geschichte der griechischen Litteratur*, München<sup>6</sup> 1924, 2, 1254 ; A. G. AMATUCCI, *Storia della letteratura latina cristiana*, Bari 1939, 80 ; E.C.E. OWEN, *Some authentic Acts of the early Martyrs*, Oxford, 1927, 76 ; W. H. SHEWRING, *En marge de la Passion des saintes Perpétue et Félicité*, art. *Revue Bénédictine* 43 (1931) 19-22 ; H. LEBLERCO, art. cité 404-409.

Il faut mentionner l'hypothèse soutenue par Beek suivant laquelle Tertulien serait l'auteur des deux rédactions de la *Passio* aussi bien de la version latine que de la version grecque. Cf. BM I, 90\*-95\*.

18. Cf. *ibid.* 80\*-83\*, 146\* sq.

19. Beek oppose avec précision les divergences entre la *Passio* et les Actes. Cf. *ibid.* 98\* sq. Elles ont trait d'après cet érudit non seulement aux détails secondaires mais aux passages essentiels et présentent deux types différents de l'héroïne principale. « *Alia est Perpetua Passionis, alia Perpetua actorum* », *ibid.* 99\*.

20. « Le premier terme (les Actes) s'applique exclusivement aux transcriptions exactes, ou à peu près, des procès-verbaux, judiciaires, le second terme (les *Passions*) aux rédactions composées par des chrétiens à l'aide de ces procès-verbaux ». H. LEBLERCO, *Martyr*, art. *DAL* 2482, cf. *ibid.* 2488.

relatent l'histoire du martyr des Stes Perpétue et Félicité ne sont point celles de la Passion mais celles des Actes : la manuscrit de Munich en date du VIII-IX<sup>e</sup> siècles nr 4554 (version B) et celui de Carlsruhe qui date de la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle nr XXXII (version A). Les autres manuscrits qui nous sont parvenus proviennent de la période qui s'étend du X<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècles.

Les *Acta brevia* publiés pour la première fois par Henri de Valois en 1664<sup>21</sup> n'ont pas été compris dans les éditions de Ruinart ni dans la première édition des Bollandistes, et ce n'est qu'en 1881 qu'ils ont été imprimés par B. Aubé qui s'est servi pour en établir le texte des sept manuscrits de Paris<sup>22</sup>. Viennent ensuite les éditions critiques plus complètes données en 1886 par les Bollandistes, en 1890 par Harris-Gifford et par Robinson en 1891. A. Pillet publie en 1885 une étude plus approfondie du codex de Paris nr 14650 qui sert toujours de base à l'étude critique du texte<sup>23</sup>. Toutes ces publications cependant ne tiennent pas compte de la version B dont nous connaissons désormais plusieurs manuscrits. Beek a donné en 1936 une édition des deux versions des Actes en disposant parallèlement les textes A et B. Dans l'étude présente nous nous référons aussi bien pour la Passion que pour les Actes aux éditions de Beek, les plus complètes<sup>24</sup>.

2. Le problème de l'historicité de la *Passio* est strictement rattaché au fait que ce document est un des plus anciens textes martyrologiques chrétiens, textes qui jouissaient dans les communautés primitives d'une autorité religieuse exceptionnelle. Placés presque au même rang que les écrits du Nouveau Testament, ils étaient considérés comme leur complément indispensable et essentiel<sup>25</sup>. La lecture en était faite après celle de la Bible, immédiatement avant l'homélie ou le sermon<sup>26</sup>. La valeur accor-

21. Les Actes intitulés « Passio SS Perpetuae et Felicitatis, et aliorum sanctorum cum eis, Nonis Martii. Ex manuscripto codice Bibliothecae sancti Victoris olim descripta » ont été incorporés à la Passion publiée en 1664 à titre de témoignage laissé par l'antiquité chrétienne sur le martyr des Stes Perpétue et Félicité. Cf. *op.c.* 78-87.

22. Cf. *op. c.* 521-525.

23. Cf. *Les martyrs d'Afrique. Histoire de S. Perpétue et de ses compagnons*, Lille-Paris 1885, 450-466. Cf. BM I, 107\* - 134\*. 143\* sq. 147\* sq.

24. La haute valeur scientifique de l'ouvrage du savant hollandais est soulignée par H. DELEHAYE dans le compte rendu qu'il en donne, *Analecta Bollandiana* 54 (1936) 303.

25. « ... auf die Authentie und Zuverlässigkeit der Akten alles ankam. Wie sich der Märtyrer benommen hat, namentlich aber, was er vor dem Richter gesagt hat... das war der Gegenstand des höchsten Interesses; denn es gehörte auf dasselbe Niveau, auf welchem das Neue Testament stand. » — A. HARNACK, *Das ursprüngliche Motiv der Abfassung von Märtyrer — und Heilungssakten in der Kirche*, art. *Sitzungsberichte der königlich preussischen Akademie der Wissenschaften* 6 (1910) 116; cf. *ibid* 123.

26. Cf. B. de GAIRFIER, *La lecture des actes des martyrs dans la prière liturgique en Occident*, art. *Analecta Bollandiana* 72 (1954) 144. L'Église africaine entourait les textes martyrologiques d'une pléte particulière. L'avertissement que S. Augustin adresse à ses lecteurs en leur recommandant de respecter la différence entre les textes canoniques et les textes non

dée par l'Église occidentale aux textes martyrologiques au cours de la période prédioclétienne prend sa source dans la conviction que l'activité du Christ se manifeste dans les paroles et les gestes des martyrs et que l'Église des martyrs est identique à l'Église primitive<sup>27</sup>. Le système de contrôle social que subissaient les documents liturgiques d'une portée essentielle pour la communauté offrait la garantie que toute modification dans le récit du martyr ou des circonstances qui l'avaient accompagné seraient immédiatement repérée et rectifiée, d'autant plus que la lecture des actes suivait de près les événements et se faisait dans un milieu où subsistaient les témoins du martyr. La relation des événements effectuée dans de telles circonstances ne pouvait non plus comporter de modification sciemment introduite par le rapporteur lui-même : altérer la vérité serait aux yeux des martyrs trahir la cause pour laquelle ils avaient donné leur vie<sup>28</sup>. Et la coutume qui autorisait la lecture solennelle des textes martyrologiques pendant les offices les immunisait contre une déformation possible<sup>29</sup>.

Le petit nombre de textes martyrologiques, datant de l'époque des persécutions religieuses, qui nous est parvenu, aurait selon les érudits l'explication suivante : les persécuteurs détruisaient la littérature qui pouvait encourager les persécutés à la résistance<sup>30</sup>, d'autre part la communauté n'admettait que les relations faites dans des conditions pré-établies<sup>31</sup>. Il fallait se mettre en contact direct avec les martyrs pendant leur séjour en prison et obtenir de leurs mains des notices authentiques sur l'interrogatoire qu'ils avaient subi et les épreuves qu'ils avaient endurées. Lorsque le contact direct n'était pas possible, la liaison était assurée par la famille des prisonniers ou par les diacres autorisés à se mettre en rapport avec les détenus. Ces intermédiaires notaient les relations orales

---

canoniques, le prouve. Cet avertissement est donné par rapport à la *Passio s. Perpetuae*. « De fratre autem sanctae Perpetuae, nec scriptura ipsa canonica est... » *De anima et eius origine* I, 10, 12 (P.L. 44, 481).

St. Augustin parle explicitement de la lecture publique de la *Passio* pendant les offices Cf. *En in ps.* 47, 13 (P.L. 36, 451) ; *sermo* 280, r.4 (P.L. 38, 1281 sq) ; 281 (P.L. 38, 1284 sq) ; 283, 2 sq (P.L. 38, 1285 sq) ; *De anima* 2, 10.12 (P.L. 44, 503-505) ; 3, 9 (P.L. 44, 516) ; 4, 18 (P.L. 44, 540 sq). Certains érudits estiment que St. Augustin se réfère dans ses écrits non seulement à la *Passio* mais aussi aux *Acta* (P. MONCEAUX, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, Paris 1901, I, 78 et H. LECLERCQ, *Saintes Perpétue et Félicité*, art. cité 411), cependant Delehaye a démontré que les arguments cités à l'appui de cette thèse sont insuffisantes. Cf. *Les passions des martyrs et les genres littéraires*, Bruxelles 1921, 71 sq.

27. « Sie (Martyrerakten) dienen nicht der Unterhaltung, auch nicht der Erbauung im gewöhnlichen Sinn des Wortes, sondern sie wollen Urkunden für die Tatsache sein, dass Christus in seiner Kirche fortlebt, und gehören deshalb zu der authentischen Literatur der heiligen Geschichte ». A. HARNACK, art. cité 118.

28. Cf. *ibid.* 116-124. « ... alle Fälschungen sonst gehören einer späteren Zeit an. » *Ibid.* 116.

29. « ... on attribue généralement la bonne qualité de l'hagiographie africaine à l'usage de lire les Passions dans les réunions liturgiques, circonstance qui leur assurait, du moins dans une certaine mesure, la stabilité propre aux textes consacrés par l'usage ecclésiastique ». H. DELEHAYE, *Les origines du culte des martyrs*, Bruxelles<sup>2</sup> 1933, 372.

30. Cf. H. LECLERCQ, *Martyr*, art. cité 2485.

dictées par les martyrs ainsi que tout autre renseignement obtenu : ils tâchaient de rassembler tous les détails pouvant intéresser la communauté, y compris le cours du procès. Les chrétiens, toujours réunis en nombre considérable pendant le procès, surtout lorsqu'il était dirigé contre un membre éminent de la communauté, apportaient ensuite leur témoignage. La discussion entre le procureur et les accusés était attentivement suivie. Les brèves énonciations étaient facilement retenues de mémoire, les passages les plus longs étaient immédiatement notés<sup>32</sup>. La technique de la prise des notes était couramment répandue dans les milieux contemporains ; le dialogue de St. Justin avec le cynique Crescentius, noté et immédiatement mis en circulation, en fournit la preuve<sup>33</sup>. Les secrétaires officiels se servaient pour écrire de caractères sténographiques transposés ensuite en caractères courants avant de déposer le document aux archives du tribunal<sup>34</sup>. Les chrétiens employaient tous les moyens disponibles pour entrer en possession du document déposé aux archives, une gratification remise aux fonctionnaires leur permettait souvent de l'obtenir<sup>35</sup>. Le document recopié circulait parmi les fidèles ; complété ensuite par les dépositions des témoins, il servait à des fins liturgiques<sup>36</sup>. La rédaction de l'ensemble du texte était confiée par la communauté à un rédacteur. Mais il n'était pas toujours aisé de trouver l'écrivain compétent, on devait donc souvent se contenter d'une courte notice mentionnant simplement le nom du martyr, la date et le lieu de sa mort<sup>37</sup>. Si la communauté primitive avait tenu à élaborer une littérature destinée à l'édification des fidèles et non uniquement à relater l'histoire véridique du martyre, les traces ou les mentions d'une telle littérature hagiographique nous seraient parvenues. Les périodes suivantes du christianisme connaissent bien ce genre littéraire<sup>38</sup>.

31. « Wir besitzen so wenige vor Diokletian niedergeschriebene Märtyrerakten, weil auch die vordiokletianische Kirche selbst nur zehr wenige besessen hat, und diese besass eine so geringe Zahl weil man nur authentische Akten lesen und gelten lassen wollte, die Umstände aber selten zusammentrafen, um die Herstellung authentischer Akten zu ermöglichen... Schriftstellerei in diesem Falle, wo es sich um Heiliges handelte, galt in der ältesten Kirche als ein verantwortungsvolles und gefährliches Geschäft. » A. HARNACK, art. cité 116 sq.

32. « Was der Märtyrer redete, war Gottes Wort... jeder Satz... war eine Offenbarung, ein Heiligtum ! Kürzere Worte konnte man in Gedächtnis behalten, längere musste man aufschreiben. » A. HARNACK, compte rendu de l'étude de J. GEFFCKEN, *Die Acta Apollonii*, Göttingen 1904, *Deutsche Literaturzeitung* 25 (1904) 2468.

33. Cf. H. LECLERCQ, *Martyr*, art. cité 2479. Les archives du tribunal en Afrique portaient le nom d'archives proconsulaires. « Si tota gesta vis legere, ex archivo proconsulis accipe ». *Contra Cresconium* 3, 70 (PL, 43, 539).

34. Cf. H. LECLERCQ, *Martyr*, art. cité 2481.2488. Souvent les soldats vénaux fournissaient la copie recherchée. Cf. H. DELEHAYE op. c. 179.

35. Cf. H. LECLERCQ, *Martyr*, art. cité 2481 ; A. HARNACK, *Das ursprüngliche Motiv der Abfassung von Märtyrer- und Heilungsakten in der Kirche*, art. cité 117.

36. Cf. *ibid.* 118.

37. « La composition des Actes des martyrs devint, à une certaine époque, un genre de littérature religieuse pour lequel on consulta bien plus l'imagination et une certaine exaltation

Les raisons alléguées en faveur de l'authenticité et de l'historicité des documents martyrologiques qui datent des trois premiers siècles de la chrétienté doivent être complétées par des données plus précises qui permettraient d'élucider le problème de l'historicité de la Passion de Stes Perpétue et Félicité. La question de la personne du rédacteur mise à part, l'analyse morphologique permet d'établir une différence essentielle entre le style de la partie rédigée avec souci de la forme (prologue, relation du rédacteur, épilogue) et celui de la relation de Perpétue et de Satorus dont le vocabulaire est caractéristique. Une simplicité exceptionnelle et une pauvreté de vocable constituent le trait essentiel de la langue des martyrs. Il suffit d'en donner quelques exemples. Perpétue et Satorus en parlant de leurs épreuves emploient continuellement la conjonction « *et* ». Dans le récit de Perpétue, qui s'étend sur 172 lignes de manuscrit in octavo, cette conjonction revient 152 fois, et dans celui de Satorus qui occupe 52 lignes « *et* » est répété 57 fois. En 13 lignes consécutives le mot « *carcer* » est repris par Perpétue 5 fois ; en 10 lignes « *infans* » revient 4 fois ; « *scala* » est répété 4 fois en 5 lignes et « *ascendere* » 4 fois en 6 lignes, bien que tous ces mots possèdent des synonymes qui pourraient facilement les remplacer<sup>39</sup>. Ou encore Perpétue reprend les mêmes expressions à quelques lignes de distance<sup>40</sup>. Pour exprimer toute une gamme de sentiments, Perpétue faute de vocabulaire se sert toujours des mêmes termes<sup>41</sup>. Cette simplicité significative ne peut provenir d'un manque de culture intellectuelle. Perpétue avait une éducation conforme à son rang, le rédacteur signale qu'elle savait parler le grec, et Satorus en tant que catéchiste faisait lui aussi partie de la classe éclairée.

Notons que le style de Perpétue et de Satorus malgré sa simplicité est vif et spontané. Tous les deux évoquent des images concrètes, ils

---

pieuse que les documents authentiques ». H. LECLERCQ, *Martyr*, art. cité 2484. Cf. la classification des textes hagiographiques établie par Delehaye et adoptée avec un supplément infime par Harnack. Les textes en question sont divisés en six catégories : les deux premières comprennent les actes historiques sur le martyre (relations faites d'après le compte rendu du tribunal et relations orales ou écrites des martyrs eux-mêmes ou des témoins du martyre), tandis que les récits littéraires à sujet fantastique (romans d'imagination) ou légendaire (légendes hagiographiques fausses) sont classés dans les deux dernières catégories. Selon cette classification l'historicité du document hagiographique ne dépend point de sa valeur littéraire (sujet plus ou moins vraisemblable, narration concise ou diffuse) mais du rapport intime de la description avec les événements. Delehaye ne place donc dans la deuxième catégorie des actes historiques sur le martyre que les relations des témoins, faites immédiatement après l'événement ou à une date proche de l'événement. Cf. *Les légendes hagiographiques* (Subsidia hagiographica 18) Bruxelles<sup>9</sup> 1927, 106 sq ; *Cinq leçons sur la méthode hagiographique*, Bruxelles 1934, 18-21 ; A. HARNACK, *Die chronologie des altchristlichen Litteratur*, op. c. 2, 464 sq.

39. Cf. H. LECLERCQ, *Sainte Perpétue et Félicité*, art. cité 422.

40. Cf. par exemple « ... locum illum quem retro videram... piscinam illam, quam retro videram... » *Passio* 8, 1 sq (BM I, 22) ; « ... sollicitudine infantis... sollicita pro eo... Tales sollicitudines... sollicitudine infantis... » *Ibid* 3, 6-9 (BM I, 10) ; « ... paucis diebus... paucorum dierum... paucos dies... paucis horis... » *Ibid.* 4-7 (BM I, 8-10).

41. « ... ego dolebam... doluit mihi... sic dolui... et dolui... Ego dolebam... » *Ibid.* 5, 6 ; 6, 5 ; 7, 1. 8 (BM I, 16. 18. 20. 22).



rêlent leurs vicissitudes en phrases courtes et pittoresques qui contiennent un dynamisme exceptionnel de sentiments. Tout semble prouver — les critiques le reconnaissent d'un commun accord — que nous sommes en présence d'une description faite sur le vif, à une date relativement proche des événements, avec le souci de bien graver les faits et une négligence de forme admise en ce genre de relation. Le récit qui précède d'une manière immédiate le martyre des rapporteurs a la valeur de déposition in extremis où domine la sincérité.

Ces conclusions, établies par l'analyse littéraire, se trouvent confirmées par la critique extérieure du document. Dans son traité *De anima*, Tertulien cite le détail suivant relatif aux derniers moments de Ste Perpétue : « quomodo Perpetua fortissima martyr sub die passionis in revelatione paradisi solos illic commartyres suos uidit<sup>42</sup> ». L'erreur qui se trouve dans ce passage prouve que déjà en 208-211 (date où fut écrit le traité) les relations sur les épreuves de Perpétue et de Saturus étaient fondues en un récit unique. La scène dont parle le passage en question fait partie de la vision de Saturus et non de Perpétue. On peut donc admettre que l'auteur du *De anima* avait en main un document qui contenait les relations déjà réunies des deux martyrs. L'ensemble donc qui constitue le fond même de notre texte a dû être composé très vite après les événements qui se sont déroulés en 202-203.

Tenant compte de ces arguments en faveur de l'authenticité du texte et du contenu de la Passion de Stes Perpétue et Félicité, la critique spécialisée classe ce document parmi les sources primordiales de martyrologie de l'époque prédioclétienne, en lui accordant la valeur de joyau de la littérature hagiographique de l'antiquité chrétienne<sup>43</sup>. Même au cours de la discussion entre Delehaye, Ehrhard et Harnack au sujet de l'historicité des documents martyrologiques les plus anciens, la Passion n'a jamais été mise en question et on peut prétendre après l'analyse subtile de Harnack que l'attitude négative de Geffcken, maintenue par Holl, n'est qu'une hypothèse isolée, sans fondement aucun<sup>44</sup>.

Ce jugement doit être appliqué à la *Passio* mais non point aux *Acta brevia*. La question de l'historicité de ce dernier document n'a pas encore été résolue. Les érudits observent en général une sévère réserve quant au

42. Cf. *De anima* 55 (C.V. 20, 1, 388).

43. Cf. A. HARNACK, art. cité 119 ; *Die Chronologie der altchristlichen Litteratur*, op. c. 2, 321 ; *Die Mission und Ausbreitung des Christentums*, Leipzig 1924, 2, 892. « Die Akten des Perpetua und Felicitas... eine kirchenhistorische Quelle ersten Ranges sind. Nach ihnen besitzen wir aus der Zeit bis zum Regierungsantritt des Decius keine echte oder wesentlich echte Märtyrerakten. » A. HARNACK, *Die Chronologie der altchristlichen Litteratur*, op. c. 2, 466 ; H. DELEHAYE *Les Légendes hagiographiques*, op. c. 113.

44. Cf. A. HARNACK, art. cité 121 ; compte-rendu de l'étude de Geffcken 2465-2468 ; K. HOLL, *Die Vorstellung vom Märtyrer und die Märtyrerakten in ihrer geschichtlichen Entwicklung*, art. *Neue Jahrbücher für das klassische Altertum Geschichte und deutsche Litteratur und für Pädagogik* 70 (1914) 534-538.

contenu des Actes, exception faite pour les passages parallèles à la *Passio*<sup>45</sup>. Ce sont eux précisément qui permettent d'accorder un certain degré de vraisemblance à l'historicité de quelques détails qui se trouvent dans les Actes sans être cités par la Passion.

3. La documentation historique contenue dans la Passion et indirectement complétée par les Actes permet de rétablir le cours des événements et des épreuves relatées par les martyrs eux-mêmes. L'action débute à Thuburbo et se développe ensuite à Carthage en 202 ou 203<sup>46</sup>. Selon les renseignements dont dispose le rédacteur de la Passion, un groupe de catéchumènes a été arrêté pour ses convictions religieuses<sup>47</sup>. Parmi eux se trouve Vibia Perpetua, jeune femme de vingt-deux ans, avec un enfant qu'elle vient de mettre au monde. Vibia Perpetua appartient à une famille aristocratique, « honeste nata », ses parents sont encore en vie et elle a deux frères<sup>48</sup>. Saturninus et Secundulus, jeunes catéchumènes, Revocatus

45. « Acta igitur iis potissimum locis magni facimus, ubi proxime ad Passionem accedunt, ita memoriam remotam Passionis constituunt. » BM 1, 103\*. H. Tillemont suppose que les comptes rendus des débats cités par les Actes ont pour source, quant aux questions et aux réponses relatées, les *acta fori*. Cf. *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*. Paris 1695, 3, 138. B. Aubé partage cette opinion, op. c. 519-521, ainsi que P. MONCEAUX, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, Paris 1901, 78-82. A. Harnack garde une sérieuse réserve envers la relation de l'interrogatoire citée dans les Actes et n'y attache que peu d'intérêt vu la difficulté d'établir la liaison entre cette relation et les *acta fori*. Cf. *Die Chronologie der altchristlichen Literatur*, op. c. 2, 323. Certains critiques, ainsi O. BARDENHEWER, *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, Freiburg i.B. 1914, 2, 268 et H. DELEHAYE, *Les passions des martyrs et les genres littéraires*, op. c. 69-71, refusent d'admettre l'historicité des relations contenues dans les Actes. M. Plezia qualifie de « pures inventions » les détails ajoutés dans les Actes et non contenus dans la Passion, cf. J. DE VORAGINE, *Ziota Legenda*, Warszawa, 1955, 736 sq, traduction de J. Plezia. Il est cependant difficile d'admettre que tous ces détails soient pure fiction littéraire puisque tous, à une exception près, ont leur source dans les Actes.

46. Thuburbo, aujourd'hui Tebourba, bourgade à 52 km de Carthage et 34 km à l'ouest de Tunis. Le texte grec de la Passion donne son nom *Ἐν πόλει Θου <βου> βιτανών*, 2, 1, BM 1, 7, ainsi que les *Acta brevia* / in civitate Tu<bu>rbitanorum, Acta 1, 6, texte A ; in civitate Tuburbitana, 1, 10 texte B, BM 1, 58 sq /. D'après Beek si Thuburbo n'est pas le lieu de l'arrestation des martyrs, c'est le lieu de leur origine. Cf. Bm 4. Différentes circonstances et différentes expressions semblent indiquer Carthage comme lieu du jugement et du martyre : / praetorium, *Passio* 3, 9, BM 1, 10 ; proconsul, *ibid.* 6, 3, BM 1, 16 ; carcer castrensis, *ibid.* 7, 9, BM 1, 22 ; amphitheatrum, *ibid.* 18, 1, BM 1, 42 /. Le lieu du martyre a été confirmé par les fouilles faites par A. DELATRE en 1908-1930 sous la basilique majeure de Carthage ; ces fouilles ont permis de découvrir les sépulcres des martyrs et des inscriptions en leur honneur. Cf. H. LECLERCQ, art. cité 432-439. La date du martyre n'est toujours pas encore déterminée (202-203 ?) bien que les historiens de l'Église en aient vivement discuté au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Cf. P. BELOUINO, *Histoire générale des persécutions de l'Église*, Paris 1847, 2, 55 sq. Beek rapporte les circonstances qui peuvent servir d'indication pour établir la date du martyre. Cf. Bm 3.

47. Cf. *Passio* 2 ; 11, 1 sq / BM 1, 6-8, 28/. L'arrestation a lieu à la suite de l'édit promulgué par Septime Sévère, en 202, qui bienveillant aux chrétiens dans les débuts de son règne leur devient hostile et, redoutant l'expansion du christianisme, interdit les nouvelles conversions. Ainsi les chrétiens d'ancienne date n'étaient pas inquiétés, l'édit était appliqué à ceux qui se convertissaient après sa promulgation. « Iudaeos fieri sub gravi poena vetuit, item etiam de C<h>ristianis sanxit ». Aeli Spartiani Severus 17, 1 (*Scriptores historiae Augustae*, éd. E. Hohl, Lipsiae 1927, 1). P. ALLARD, *Histoire des persécutions*, Paris 1886, 2, 55-56 analyse l'histoire de l'édit et ses conséquences juridiques.

48. D'après la Passion tous les membres de la famille de Perpétue sont chrétiens et un de ses frères est catéchumène. Cf. *Passio* 5, 6 ; 2, 2 ; 3, 8 ; 20, 10 = BM 1, 16. 8. 48. Suivant la relation des Actes, tous, Perpétue exceptée, semblent être païens. Cf. *Acta* 6, 1 BM 1, 66-68.

et Félicité, esclaves, sont arrêtés en même temps<sup>49</sup>. Le catéchiste Saturus n'avait pas été atteint par l'ordre d'arrestation, mais il se présente bénévolement à la prison, conscient de la responsabilité qui l'engage à secourir moralement les corrégionnaires dont il a la charge.

C'est Perpétue qui raconte la suite des événements et note ses épreuves pour donner satisfaction peut-être à une demande exprimée par sa famille<sup>50</sup>. Au début les catéchumènes se trouvent en détention préventive dans une maison particulière (*custodia libera v. privata*) ou dans un local appartenant à la municipalité<sup>51</sup>. Le père de Perpétue, un païen, profite du libre accès qu'il a auprès de sa fille et tâche par tous les moyens possibles de l'amener à l'apostasie. Au cours d'une scène dramatique, Perpétue explique à son père que la chose qu'il demande est impossible, aussi impossible que de changer le nom d'un objet, alors que ce nom exprime l'essence même de l'objet<sup>52</sup>. Le père se met en fureur, s'élançant vers sa fille, la frappe et quitte la prison. Perpétue emploie quelques jours de paix relative pour se reposer et affermir sa résistance psychique. C'est alors qu'elle reçoit avec ses compagnons le baptême et prie pour obtenir le don du courage (*sufferentiam carnis*) dans les épreuves qu'elle aura à endurer<sup>53</sup>.

Les néophytes sont enfermés dans un cachot où s'entassent déjà hommes et femmes sans égard à l'âge et au sexe<sup>54</sup>. En notant ses impressions, Perpétue parle de l'effroi qu'elle avait ressenti dans les ténèbres, la chaleur, le manque d'air et la brutalité des soldats<sup>55</sup>. Mais la plus grande souffrance

49. Secundulus n'est pas mentionné par les Actes, tandis que Saturninus et Saturus y figurent comme frères. Cf. *Acta* 1, 1 (BM 1, 58).

50. Cf. *Passio* 3 - 10 / BM 1, 8-28/.

51. Ainsi en juge J. RAMBAUD, *Le droit criminel romain dans les Actes des martyrs*, Paris 1907, 30.

52. «... <Pater>, inquam, <vides verbi gratia vas hoc iacens, urceolum sive aliud ?> Et dixit : <Video.> Et ego dixi ei : <Numquid alio nomine vocari potest quam quod est ?> Et ait : <Non.> <Sic et ego aliud me dicere non possum nisi quod sum, Christiana.> » *Passio* 3, 1 sq (BM 1, 8).

53. Au cours des premiers siècles de l'ère chrétienne, les fidèles attribuaient aux prières faites immédiatement après le baptême une efficacité toute particulière. Cf. F. J. DÖLGER, *Das erste Gebet der Täuflinge in der Gemeinschaft der Bruder*. art. *Antike und Christentum* 2, 1930, 142-155.

54. «... recipimur in carcerem », *Passio* 3, 5 (BM 1, 8), terme juridique de la législation contemporaine. Cf. ULPIANUS, *Digesta* 48, 3 (J.C. 1, 843).

55. Les prisonniers ont été probablement précipités dans un cachot, interior pars carceris, imus carcer. Dans un cachot semblable, carcer inferior, ἡ ἐσωτέρα φυλακή, Paul et Syllas ont été détenus à Philippes. Cf. *Les Actes des Apôtres* 16, 24. Prudence qui a bien connu les prisons romaines emploie pour tracer l'image d'un cachot de couleurs extrêmement sombres : « Est intus, imo ergastulo Locus tenebris nigrior, Quem saxa mersi fornicis Angusta clausum strangulant. Aeterna nox illic latet, Expers diurni sideris : Hic carcer horrendus suos Habere fertur inferos ». *Peristephanon* 5, 241-248 (P.L. 60, 392 sq). Salluste peint d'une manière analogue cette partie de la prison en parlant du Tullianum (Mamertinum) de Rome : « est in carcere locus, quod Tullianum appellatur, ubi paululum ascenderit ad laevam, circiter duodecim pedes humi depressus ; eum muniunt undique parietes atque insuper camera lapideis fornicibus iuncta ; sed incultu tenebris odore foeda atque terribilis eius facies est ». *Catilinae coniuratio* 55,

qu'elle devait endurer en tant que mère était l'inquiétude au sujet de son enfant. Une intervention pécuniaire effectuée par deux diacres auprès des gardiens contribue à adoucir un peu le sort des prisonniers, qui sont autorisés désormais à passer quelques heures par jour en dehors du cachot<sup>56</sup>. Perpétue peut donc allaiter son bébé et peu après, à la suite de nouvelles démarches, elle est autorisée à garder l'enfant auprès d'elle. Il lui est plus facile maintenant de surmonter la dépression morale dans laquelle l'avait plongée le désespoir de sa famille, surtout celui de sa mère et de son frère. En compagnie de son enfant, elle n'est plus sensible aux peines et aux tourments de la vie de prison<sup>57</sup>.

Dans l'attente du martyr qui la menace, Perpétue a des visions, elle voit son propre sort et celui de ses compagnons. Relatées par Perpétue, ces visions, qu'elle croit être des révélations particulières, présentent sous un aspect symbolique la mort qui approche<sup>58</sup>. Le bruit court que le jour de l'interrogatoire approche. Le père de Perpétue revient pour la voir encore. Il lui adresse les paroles les plus tendres, espérant ébranler une obstination qu'il ne peut comprendre. Il fait appel à l'amour qu'elle a toujours eu pour ses parents, ses frères, sa famille et en particulier pour son petit enfant qui sera privé de protection maternelle<sup>59</sup>. Il supplie Perpétue de révoquer sa décision, lui baise les mains, l'appelle *domina* et s'effondre à ses pieds. Perpétue est pleine de compassion, elle tâche d'apporter à son père quelques consolations, mais n'y parvient pas ; et son père la quitte consterné.

La tension des rencontres dramatiques entre père et fille atteint son

3 sq. (éd. A. W. Ahlberg) Lipsiae 1919, 46 sq. Et Eusèbe dit que ces conditions de détention étaient souvent la cause d'étouffement, Cf. *Historia ecclesiastica* 5, 1, 159 sq (P.G. 13, 168). « ... concussurae militum », *Passio* 3, 6 (BM 1, 8). Concussura ou concussio - délit défini par la législation romaine, il consiste à menacer le détenu de déposer contre lui une accusation plus grave ou de le menacer de représailles fictives venant des autorités d'état en vue de lui extorquer de l'argent. Cf. ULPIANUS, *Digesta* 47, 13, 1 sq (I.C. 1, 837).

56. « ... diaconi qui nobis ministrabant, constituerunt praemio, uti paucis horis emissi in meliorem locum carceris refrigeraremus ». *Passio* 3, 7 (BM 1, 10). St. Cyprien définit d'une manière précise sous quelle forme les diacres portaient aide aux prisonniers : « semper sub antecessoribus nostris factum est, ut diaconi ad carcerem commeantes martyrum desideria consiliis suis et scripturarum preceptis gubernarent. » *Ep.* 10, 1 (HARTEL, 513, 16-18).

57. Cf. *Passio* 3, 8 sq (BM 1, 10).

58. Cf. *ibid.* 3, 2-10 (BM 1, 10-14). Après cette première vision qui avait eu lieu avant l'interrogatoire, Perpétue a encore trois autres visions à quelque temps d'intervalle : « Post dies paucos... », « Die quo in nervo mansimus... », « Pridie quam pugnaremus... » Cf. *ibid.* 7, 1-10 (BM 1, 18-22) deuxième vision ; 8, 1-4 (BM 1, 22) troisième vision ; 10, 1-14 (BM 1, 24-28) quatrième vision. H. Leclercq voit l'origine de tels symptômes, souvent notés dans les documents martyrologiques, dans la disposition psychique des martyrs à l'approche de la mort. « Lorsque la persécution s'annonce prochaine, les imaginations frappées par la pensée du prochain sacrifice se laissent entraîner par les prévisions et les songes. » *Martyr*, art. cité *DAL* 2463.

59. « < Miserere, filia, canis meis ; miserere patri, si dignus sum a te pater vocari ; si his te manibus ad hunc florem aetatis provexi, si te praeposui omnibus fratribus tuis : ne me dederis in dedecus hominum. Aspice fratres tuos, aspice matrem tuam et materteram, aspice filium tuum qui post te vivere non poterit. Depone animos ; ne universos nos extermines : nemo enim nostrum liberè loquetur, si tu aliquid fueris passa >. » *Passio* 5, 2-4 (BM 1, 14-16).

point culminant le jour du verdict. Des foules rassemblées sur la grand-place entourent le podium du haut duquel le procureur Hilarianus interroge les accusés<sup>60</sup>. Le père affligé fait un ultime effort pour convaincre sa fille. Il s'approche de Perpétue en tenant l'enfant dans ses bras, l'emmène de force et la supplie d'accomplir par pitié pour lui le sacrifice exigé<sup>61</sup>. Le procureur adresse à l'accusée la même apostrophe. Faisant appel à la raison et à l'amour, il lui conseille de ménager les cheveux blancs de son père et le sort de son enfant et l'invite à consentir à sacrifier pour le salut des Césars<sup>62</sup>. Perpétue refuse catégoriquement et répète, inébranlable, qu'elle est chrétienne<sup>63</sup>. Son père, après un dernier effort pour vaincre l'obstination de sa fille, est entraîné de force sur l'ordre du procureur et frappé d'une verge. Perpétue ressent le coup porté à son père comme si elle l'avait reçu elle-même. Le verdict est prononcé et doit être exécuté dans l'amphithéâtre pendant les jeux (*damnatio ad bestias*).

Les condamnés reviennent en prison avec joie et attendent le jour du martyre. Perpétue demande à son père de lui rendre l'enfant qu'elle avait eu jusqu'à présent auprès d'elle et qu'elle avait pu allaiter, mais elle se heurte à un refus. L'enfant supporte bien la privation du sein maternel et la mère de son côté n'éprouve aucun malaise. Perpétue voit là les effets de la Providence. Détenus après le verdict dans une prison militaire (*carcer castrensis*), Perpétue et ses compagnons attendent l'exécution qui doit avoir lieu pour l'anniversaire de Géta, fils du César Septime Sévère. Ils subissent entre temps la peine du *nervus*<sup>64</sup> torture extrêmement douloureuse : les jambes du prisonnier étaient écartées à l'aide d'un tendon de bœuf et prises dans un carcan de bois<sup>65</sup> ; la grandeur de l'écart variait suivant le degré de la punition. Perpétue ne dit pas pour quelles raisons cette nouvelle torture avait été infligée aux martyrs, déjà condamnés à la peine de mort dont ils attendaient l'exécution. Il est donc fort probable que les autorités locales se sont acharnées de leur propre gré sur les prisonniers.

60. Cf. *ibid.* 6, 3 (BM 1, 16). Suivant les Actes c'est le proconsul Minucius qui est juge. Cf. *Acta* 1, 2 (BM 1, 60).

61. « <Supplica ; miserere infanti>. *Passio* 6, 2 (BM 1, 16).

62. Septime Sévère, Caracalla et Septime Géta, fils de Septime Sévère, qui avait obtenu en 198 le titre de ' nobilissimus '. Cf. Bm 26.

63. « Et Hilarianus procurator, qui tunc loco proconsulis Minuci Timiniani defuncti ius gladii acceperat : <Parce>, inquit, <canis patris tui, parce infantiae pueri. Fac sacrum pro salute Imperatorum>. Et ego respondi : <Non facio>. Hilarianus : <Christiana es ?> inquit. Et ego respondi : <Christiana sum>. » *Passio* 6, 3-5 (BM 1, 16-18). Les Actes relatent l'interrogatoire avec plus de détails que ne le fait Perpétue dans son autobiographie /Saturnus répond le premier au nom de tous les martyrs, ensuite Saturnus, Saturninus, Revocatus, Félicité et Perpétue répondent tous ensemble et enfin chaque martyr répond séparément. Cf. *ibid.* 4 sq (BM 1, 62-67).

64. « Die quo in nervo mansimus... » Selon la variante de Milan : « Die autem qua in nervo constricto mansissemus... » *Passio* 8, 1 / BM 1, 22/. La désignation technique de cette torture est *nervus lignum*, ξύλον. Cf. *Actes des Apôtres* 16, 24. Cf. P. ALLARD, op. c. 161.

65. Il existait aussi des carcans de fer qui immobilisaient le cou du condamné. Cf. Bm 30.

L'attitude inébranlable des martyrs finit par émouvoir le gardien Pudens. Il autorise la visite de leurs corréligionnaires. De nombreux chrétiens viennent alors à la prison. Les uns et les autres s'encouragent et se soutiennent mutuellement. Comme approchait la date des jeux, le père de Perpétue, fou de douleur, revient à la charge une fois encore ; il se jette à terre, s'arrache les cheveux en maudissant sa vieillesse et prononce des paroles capables d'attendrir tout homme vivant comme l'affirme la martyre elle-même. Perpétue s'apitoie sur la triste vieillesse de son père auquel elle ne peut être d'aucun secours<sup>66</sup>. Le récit fait par Perpétue se termine par la vision des épreuves qui approchent et de la victoire dont elles seront couronnées<sup>67</sup>. Cette description est complétée par la vision de Satorus qui voit le triomphe des chrétiens condamnés à mort<sup>68</sup>.

Le rédacteur, qui semble suivre une recommandation donnée par Perpétue, ajoute encore quelques détails sur les derniers moments de la martyre et de ses compagnons<sup>69</sup>. Cette relation est précédée d'une mention sur la mort de Secundulus en prison et d'une déclaration significative de Félicité. La déclaration a trait à l'accouchement pénible de l'esclave. L'entendant gémir le gardien lui demande comment elle pense pouvoir supporter les souffrances de l'arènesi l'accouchement lui arrache de telles plaintes. Félicité répond qu'en ce moment c'est elle qui souffre en elle-même, mais sur l'arène le Christ va souffrir pour elle<sup>70</sup>.

Arrive le jour fixé pour les jeux. Les condamnés sont introduits sur l'arène. Les hommes devaient être déguisés en prêtres de Saturne, les femmes en prêtresses de Cérère. Le projet cependant dut être abandonné : Les martyrs avaient protesté en alléguant le droit de libre choix du culte au nom duquel ils acceptaient de mourir, tandis que ce déguisement insignifiant en apparence avait une signification inacceptable<sup>71</sup>. En passant devant la tribune d'Hilarius, Satorus et ses compagnons le menacent du jugement divin pour les crimes qu'il a commis. La foule indignée réclame

66. «... intrat ad me pater meus consumptus taedio, et coepit barbam suam evellere et in terram mittere, et prosternere se in faciem, et inproperare annis suis, et dicere tanta verba quae moverent universam creaturam. Ego dolebam pro infelici senecta eius ». *Passio* 9, 2 sq (BM 1, 24).

67. Cf. *ibid.* 10 (BM 1, 24-28).

68. Cf. *ibid.* 11-13 (BM 1, 28-34).

69. «...quasi mandatum sanctissimae Perpetuae, immo fideicommissum eius exequimur, unum adicientes documentum de ipsius constatia et animi sublimitate. » *Ibid* 16, 1 (BM 1, 38).

70. « <Modo ego patior quod patior ; illic autem alius erit in me qui patietur pro me, quia et ego pro illo passura sum>. » *Passio* 15, 6 (BM 1, 38). Les douleurs que Félicité ressent proviennent d'un accouchement avant terme. Félicité avait redouté d'être séparée de ses compagnons en raison de sa grossesse et de n'être exécutée que plus tard avec des condamnés de droit pénal. La législation grecque et romaine interdisait la peine de mort en état de grossesse. « Praegnantis mulieris consumendae damnatae poena differtur, quod pariat. Ego quidem / addit / et ne quaestio de ea habeatur scio observari quamdiu praegmans est ». *ULPIANUS, Digesta* 48, 19, 3 (J.C. 1, 864). Ainsi s'explique les prières de Perpétue et de ses compagnons pour une délivrance avant terme de Félicité afin de pouvoir subir la mort en commun.

71. Cf. *Passio* 18, 5 (BM 1, 42).

la flagellation. Les martyrs sont frappés de verges tandis qu'ils traversent l'arène et les jeux commencent.

Perpétue et Félicité devaient être données en pâture à une vache sauvage. Elles sont amenées sur l'arène sans vêtements, recouvertes de filets selon l'usage<sup>72</sup>. Le public cependant est pris de pitié et les deux victimes ont droit à leurs tuniques. La vache fonce sur Perpétue et la lance en l'air. La martyre retombe sur le dos, se relève, arrange sa tunique déchirée et retient ses cheveux défaits avec une épingle retrouvée<sup>73</sup>. Elle s'approche ensuite de Félicité blessée par la bête et l'aide à se relever. Lorsqu'elles sont debout toutes les deux, la foule réclame qu'on les conduise à la porte des vivants<sup>74</sup>. Rusticus, un des catéchumènes, prend soin des deux femmes. Comme si elle sortait d'un songe, Perpétue demande à l'étonnement de son entourage quand le supplice aura-t-il lieu ? Le narrateur explique cette question par l'état extatique dans lequel Perpétue était plongée<sup>75</sup>. St Augustin en juge de même<sup>76</sup>. Cependant la psychiatrie

72. Les filets avaient pour rôle de faciliter à la bête d'enfourcher la victime. Cf. Bm 56.

73. « Dehinc, acu requisita, et dispersos capillos infibulavit » *Passio* 20, 4 (BM 1, 46-48) L. Massebieau se sert de ce passage du texte latin de la *Passio* pour prouver que la référence au texte grec est indispensable pour reconstruire l'archétype. Le passage en question dans le manuscrit de Mont-Cassin 1=A : Dehinc requisita ; dans celui de Paris 4=B : Dehinc a quo recurrit. Ces deux variantes ne sont pas claires et attestent que le texte a été corrompu. En suivant la version grecque (H) : « Καὶ ἐπιζήτησα βελόνην... » 20, 5 (BM 1, 47) et en tenant compte du 'a quo' qui se trouve dans le manuscrit de Paris, il faut rétablir la version primitive de la manière suivante : Dehinc acu requisita, ou le acu est reconstruit d'après le a quo déformé par les copistes. Cf. *La langue originale des Actes des SS. Perpétue et Félicité*, art. *Revue de l'histoire des religions* 24 / 1881 / 99. Il est significatif que seul le manuscrit le plus ancien, celui de Paris notamment, a conservé la trace de acu 'a quo' tandis que les autres manuscrits latins l'ont perdu, (on ne peut tenir compte du manuscrit de Saint Gall qui est privé des deux derniers chapitres). Le manuscrit retrouvé à Milan confirme la thèse de Massebieau car il contient une version identique à la version reconstituée / acu - βελόνην /. Cf. *Un nouveau manuscrit des actes des saintes Félicité et Perpétue*, art. *Analecta Bollandiana* 11 / 1892 / 369-373. La traduction française de H. Leclercq tient compte de la rectification faite par Massebieau ou du texte de Milan. « Ensuite, elle chercha une épingle et rattacha ses cheveux qui s'étaient dénoués ». *Perpétue et Félicité*, art. cité 419. Le traducteur insiste sur le fait que Perpétue a cherché une épingle à cheveux. La traduction de Leclercq est plus correcte dans ce passage que celle de Massebieau qui dit : ayant demandé, cf. art. cité 99, ou que celle de A. Levain-Duploux qui dit : elle prit une épingle. Cf. *La Passion des Saintes Perpétue et Félicité*, Carthage-Tunis 1954, 33. Le verbe ἐπιζήτηω- requiro exprime en premier lieu la recherche, notion qui convient le mieux au contexte.

74. Porta Sanavivariva par opposition à Libitinensis.

75. « ... quasi a somno expergita / adeo in spiritu et in extasi fuerat / circumspicere coepit, et stupentibus omnibus ait : <Quando>, inquit, <producimur ad vaccam illam nescio quam ?> ». *Passio* 20, 8 (BM 1, 48). La variante du manuscrit de Milan dit : « quae in exitu fuerat constituta » il s'éloigne donc ici encore de la version grecque qui parle comme tous les manuscrits latins d'extase : « ... καὶ ὡς ἐξ ὕπνου ἐγερθεῖσα (οὕτως ἐν πνεύματι γέγονεν ἔκστασιν παθεῖσα) ». Ibid. BM 1, 49. Au début Perpétue ne donne pas foi aux affirmations des témoins ; elle ne trouve une preuve convaincante que dans son corps mutilé et ses vêtements déchirés. « Et cum audisset quod iam evenerat, non prius credidit nisi quasdam notas vexationis in corpore et habitu suo recognovisset. » Ibid. 20, 9 (BM 1, 48).

76. « Nam ubi erat illa femina, quando ad asperrimam vaccam se pugnare non sensit, et quando futurum esset quod iam fuerat inquisivit ?... Quo amore alienata, quo spectaculo advocata, quo poculo inebriata ? Sermo 40, 40 (P.L., 38, 1282). Le martyrologe de Bède (VIII<sup>e</sup> siècle) dans une courte notice sur la mort de Perpétue et Félicité souligne ce détail significatif

et la neurologie contemporaines permettent d'expliquer l'état de Perpétue par l'amnésie, soit perte de mémoire et oubli complet des circonstances qui ont immédiatement précédées l'accident. L'amnésie apparait souvent à la suite d'une grave commotion cérébrale<sup>77</sup>.

Lorsqu'elle eut repris connaissance, Perpétue encouragea son frère et ses compagnons à la résistance, à l'amour mutuel et à la vaillance. Cette scène eut lieu au cours d'un des entractes destinés à prolonger les jeux<sup>78</sup>. Les événements prennent désormais une allure accélérée. Saturninus et Rusticus, livrés au début des jeux à un léopard, sont maintenant placés sur le podium au milieu de l'arène en compagnie d'un ours qui les lacère. Saturus est traîné dans le sable par un sanglier ; il en sort vivant et évite la rencontre de l'ours qui lui était destiné<sup>79</sup>. De même que Perpétue, il reconforte pendant l'entracte le soldat Pudens, témoin des scènes tragiques qui se déroulent sur l'arène. Livré finalement à un léopard, il prend à demi mort la bague que Pudens porte au doigt, la trempe dans son propre sang et la remet au soldat en guise de souvenir, en l'encourageant à garder la foi<sup>80</sup>.

La fin des jeux approche. La foule réclame que tous les martyrs soient exécutés en sa présence, non seulement ceux qui attendent sur l'arène le coup de grâce du gladiateur, comme Saturus mais aussi ceux qui ont déjà été reconduits à la Porte des vivants. Les martyrs échangent le baiser de la paix et se rassemblent d'eux-mêmes au centre de l'arène, n'opposant aucune résistance à ceux qui se préparent à les tuer. Saturus est exécuté le premier ; puis vient le tour de Perpétue que le gladiateur maladroit frappe entre les côtes. La martyre pousse un cri de douleur et dirige elle-même le second coup en plaçant sur sa gorge le glaive que

---

du martyre : « Iamvero Perpetuae inter alia concessum est ut eius mens quodammodo averteretur a corpore, in quo vaccae impetum pertulit : ita ut adhuc futurum expectaret quod iam gestum esses nesciret. » Cf. H. QUENTIN, *Les martyrologes historiques du moyen-âge*, Paris 1908, 88. L'auteur du commentaire de la version latine de la *Passio* publiée avec une traduction parallèle française en 1954 suit l'interprétation traditionnelle et explique les paroles de Perpétue par un état extatique au cours duquel la conscience de l'être est centrée sur une expérience essentiellement unique dans le cas en question, une expérience religieuse qui conditionne l'atrophie de tout autre sentiment. « Le ravissement empêche de ressentir la douleur des coups de corne et de la chute. » A. Levin-Duplouy, op. c. 43.

77. Cf. J. FROSTIG, *Psychiatria*, Lwów 1933, 2, 296. Suivant la terminologie neurologique on peut admettre que c'est un cas de « amnesia posttraumatica » c'est-à-dire une perte de mémoire par rapport aux événements survenus depuis le choc jusqu'à la reprise de conscience et non point un cas de « amnesia retrograda » qui fait oublier les événements qui ont précédé le choc. Cf. J. CHORÓBSKI, *Urazy czaszki i mózgu*, Warszawa 1950, 30.

78. Cf. *Passio* 20, 10 (BM I, 48).

79. Cf. *ibid.* 19, 3-6 (BM I, 44-46).

80. « ... et memento fidei et mei ; et haec te non conturbent, sed confirmet. » *Ibid.* 21, 4 (BM I, 50). La version grecque permet une fois encore de reconstruire le texte primitif. Nous trouvons dans le manuscrit du Mont Cassin 1=A « et memor fidei mei », dans celui de Paris 4=B : « memento fidei mei », dans celui de Milan 2=D : « et memento fidei et mei » (*ibid.*), ce qui correspond exactement au texte grec H : « ... καὶ μνημόνευε <τῆς> πίστεως καὶ ἐμοῦ. » *Ibid.* (BM I, 51).



le gladiateur tient d'une main tremblante<sup>81</sup>. Le récit des derniers moments de Perpétue et de ses compagnons se termine par une invocation adressée aux martyrs pour glorifier leur vie et leur mort héroïque<sup>82</sup>.

4. L'histoire du martyr de Ste Perpétue nous fournit les données nécessaires pour établir la pensée qui anime les martyrs et détermine leur attitude psychique. Perpétue et ses compagnons sont condamnés à mort pour avoir confessé publiquement leur foi dans le Christ et refusé en conséquence de participer à l'acte public du culte religieux officiel. Ce refus, cette désobéissance envers les autorités publiques constituent le fondement de la procédure pénale appliquée envers les martyrs, chose normale à une période où le culte religieux est intimement lié à la vie politique<sup>83</sup>. La sentence est donc motivée par des raisons politiques et religieuses, mais aux yeux des martyrs seules les raisons religieuses sont valables, car dans la hiérarchie des valeurs la foi au Christ constitue la valeur suprême et normative, et c'est elle qui commande leur attitude héroïque envers toutes les épreuves qu'ils vont endurer<sup>84</sup>.

Ces épreuves, qui suscitent l'héroïsme des chrétiens condamnés à mort, créent une ambiance où l'intensité des impressions libère un dynamisme exceptionnel ; le récit de Perpétue ainsi que celui du narrateur en sont imprégnés. Perpétue raconte elle-même ses premières impressions dans le cachot, elle a dû en être profondément bouleversée car la description des premiers moments passés en prison contient des traits qui accentuent l'horreur de la situation, tandis qu'un peu plus loin, Perpétue ne fait que mentionner l'affreuse torture du nervus qui leur a été appliquée ensuite.

L'intensité des impressions est particulièrement sensible dans la relation des scènes qui se sont jouées sur l'arène. La foule qui remplit l'amphithéâtre s'enivre à la vue du sang qui coule des corps mutilés. Elle prend pitié lorsqu'elle voit les pauvres femmes nues et désarmées, mais bientôt après elle hurle en suivant les ébats de la vache en fureur ; prise de pitié une fois encore, elle veut grâcier les femmes blessées ; mais quelques instants

81. «Perpetua autem, ut aliquid doloris gustaret inter ossa compuncta exululavit, et errantem dexteram tirunculi gladiatoris ipsa in iugulum suum transtulit.» Ibid. 21, 9 (BM 1, 52).

82. Cf. *ibid.* 21, 11 (BM 1, 52).

83. Cf. FUSTEL DE COULANGES, *La cité antique*, Paris<sup>18</sup> 1923, 166. 193 sq.

84. D'après les Actes, les réponses des accusés devant le tribunal, sont bien significatives à ce point de vue : *Acta*, AB 4, 1-3. 5-7-9 ; A 5, 7. 9 ; B 5, 3-5 (BM 1, 62-67) et *Passio* 6, 3 sq (BM 1, 16-18) :

## ACTA

A

4,1

«... procedens Minucius pro-  
consul et sedens pro tribunali  
eos exhiberi praecepit dixitque  
ad eos : <Sacrificate diis  
enim iusserunt perpetui  
principes>».

B

4,1

«... procedens Minucius pro-  
consul sedens pro tribunali  
exhiberi eos praecepit, et  
intromissis dixit : <Sacrifi-  
cate diis, quia hoc principes  
imperarunt>».

4,2

Saturus respondit : <Deo magis oportet sacrificare quam idolis>. Proconsul dixit : <Pro te respondes an pro omnibus ?>

4,2

Beatus Saturas respondit : <Deo nos potius oportet sacrificare, non idolis>. Proconsul dixit : <Pro te an pro omnibus das responsum?>

4,3

Sanctus Saturas dixit : <Pro omnibus una enim est in nobis voluntas>.

4,3

Sanctus Saturas respondit : <Pro omnibus; uni Deo credimus, unam gerimus voluntatem>.

4,5

Proconsul iussit viros a mulieribus separari et ad Saturnum dixit : <Sacrifica, iuvenis, et ne te meliorem quam principes iudices esse>.

4,5

Proconsul iussit viros a feminis separari et ad Saturnum dixit : <Sacrifica diis nec te meliorem iudices esse quam principes>.

4,6

Saturus respondit : <Melio-rem enim me iudico esse apud verum principem praesentis et futuri saeculi, si conluc- tando pati meruero>...

4,6

Saturus respondit : <Apud Deum, iudicem praesentis saeculi et futuri, meliorem me esse puto, si eius praeceptis obediendo eum meruero confi- teri>.

4,7

Proconsul ad Saturninum di- xit : <Sacrifica vel tu, iuvenis, ut valeas vivere>. Saturninus respondit : <Chris- tianus sum, et hoc mihi facere non licet>.

4,7

Proconsul ad Saturninum di- xit : <Vel tu sacrifica, ut possis quae imminet vitare tormenta>. Saturninus res- pondit : <Christianus sum : Dei praecepta custodiens, ido- lis sacrificare prohibeor>.

4,9

Proconsul dixit : <Sacrificate, ne vos interficiam>. Revocatus respondit : <Deum oramus ut hoc mereamur>.

4,9

Proconsul dixit : <Sacrificate, ne vos diversis interficere cogar exemplis>. Respon- derunt : <Deum adoramus, et ut ad eum, quemadmodum dicis, pervenire mereamur, votis optamus>.

5,7

Proconsul dixit / ad Felici- tatem / : <Miserere tui, puella, et sacrifica ut vivas : maxime quia te infantem in utero habere video>. Felici- tas respondit : <Ego Chris- tiana sum, et haec omnia mihi propter Deum contem- nere praecepta sunt>.

5,3

Proconsul dixit / ad Felici- tatem / : <Miserere tui puella, ne vitae istius iucundi- tate et lucis splendore, gravi tormentorum genere afflicta, priveris>. Felicitas respondit : <Ego ad aeternam vitam et perennem splendorem per tem- poralia supplicia opto per- venire>.

après, elle réclame la mort, sur l'arène, de tous les chrétiens<sup>85</sup>. La *Passio* retrace les détails de la mort glorieuse de Perpétue, Félicité, Saturus et Revocatus qui en pleine possession de leurs sens gardent une attitude inébranlable malgré les tortures qui leur sont infligées.

Les épreuves morales exigent des martyrs une attitude non moins héroïques que les épreuves physiques. Perpétue en tant que mère et fille fait preuve d'un héroïsme suprême dans sa lutte contre les obstacles de plus en plus impétueux qui se dressent devant elle. Le père s'efforce à quatre reprises d'ébranler la fermeté de sa fille. La première fois, il se sert uniquement de l'argument de leur amour mutuel. Mais les événements suivent un cours accéléré et pendant la seconde entrevue le père développe l'argument d'amour familial : Perpétue fait tort non seulement à son père mais elle outrage toute sa famille qu'elle voue à l'infamie et à la misère, et elle condamne à mort son propre enfant<sup>86</sup>. Au cours de la troisième

## PASSIO

5,9

5,4

6,3

Proconsul ad Perpetuam dixit : <Quid dicis Perpetua ? Sacrificas ?> Perpetua respondit : <Christiana sum, et nominis mei sequor auctoritatem, ut sim perpetua>.

Proconsul ad Perpetuam dixit : <Tu quid cogitas ? Sacrificas, an his quibus obstinatione coniungeris etiam poena sociaris ?>

Et Hilarianus procurator... <Parce>, inquit, <canis patris tui, parce infantiae pueri. Fac sacrum pro salute Imperatorum...>

5,5

6,4

Sancta Perpetua respondit : <Christiana sum, et ut merear esse perpetua, in Christi nominis confessione permaneo>.

Et ego respondi : <Non facio>. Hilarianus : <Christiana es ?> inquit. Et ego respondi : <Christiana sum>.

Les réserves faites quant à l'historicité du procès-verbal rapporté par les Actes ne concernent pas le dialogue entre le proconsul et Perpétue, car les éléments essentiels de ce dialogue sont parallèles dans les Actes et dans la *Passio* : Sacrificas / Fac sacrum / ... Christiana sum. Dans sa conversation avec le gardien de la prison Félicité déclare nettement qu'elle va souffrir pour le Christ : « ... illic autem alius erit in me qui patietur pro me, quia et ego pro illo passura sum ». *Passio* 15, 6 (BM 1, 38).

85. «... ut gladio penetranti in eorum corpora oculos suos comites homicidii adiungerent... » *Passio* 21, 7 (BM 1, 50). En voyant Saturus couvert de sang qui gicle de l'artère déchirée par le léopard, la foule crie qu'il a été bien lavé, en faisant allusion ironique à l'eau du baptême ; le rédacteur de la *Passio* en juge ainsi — ou encore aux ablutions pures et simples. Cf. Bm 60. « Et statim in fine spectaculi leopardo obiectus de uno morsu tanto perfusus est sanguine, ut populus revertenti illi secundi baptismatis testimonium reclamaverit : <Salvum lotum, salvum lotum>. *Passio* 21, 2 (BM 1, 50). *Salvum lotum* est la formule par laquelle on accueillait ceux qui sortaient du bain. La porte d'entrée des termes retrouvés à Tingad et Brescia est surmontée de l'inscription BENE LAVA ou BENE LAVES, tandis que l'inscription SALVV LOTV orne la porte de sortie. Cf. H. LÉCLERCQ *Saintes Perpétue et Félicité*, art. cité 430 sq.

86. La dépossession de droits de citoyen, 'dignitate amissa', entraînait la confiscation des biens du condamné en réduisant ainsi sa famille au rang de plébéiens.

rencontre, le jour même du procès, le temps n'est plus aux longs discours, il ne reste qu'un argument efficace : l'enfant dans les bras du vieillard qui implore en gémissant la pitié. La dernière rencontre enfin n'exprime que douleur et désespoir<sup>87</sup>.

Il faut relever qu'il y a un certain décalage entre la relation des conflits de famille apporté par la martyre elle-même dans la Passion et le récit qui en est donné par les Actes. Ces derniers ont tendance à souligner les contrastes dramatiques des épreuves rapportées par la Passion. Selon les Actes, la mère et le mari (?) de Perpétue assistent à sa rencontre avec son père (texte A). Le père jette l'enfant dans les bras de sa fille, il pleure, implore sa pitié (A et B), couvre ses mains de baisers ; la mère et le mari en font autant (A). Perpétue écarte l'enfant, repousse sa famille et prononce des paroles qui sont calquées sur la sentence de Jésus dans la description du jugement dernier (A et B). Ces paroles rehaussent la tension dramatique mais détonnent dans le climat général des événements par leur pathétisme théâtral<sup>88</sup>.

Certains érudits, il est vrai, veulent voir dans ce geste violent de la martyre un acte de défense contre la faiblesse que pourrait lui inspirer l'amour de la famille<sup>89</sup>, mais c'est finalement Perpétue elle-même qui est sensée donner la mesure de ses sentiments intimes. Il faut donc accorder priorité à la description qu'elle en fait, d'autant plus que cette description véridique dans sa simplicité apporte un témoignage suffisant sur l'attitude

87. St. Augustin souligne qu'il fallait plus d'héroïsme pour dominer les expériences morales que pour supporter les souffrances physiques. « Majorem violentiam habuerunt oculi fletuum uorum, quam persecutiones insectantium... Quam multos parentes filii prohibebant mori, sicut novimus et legimus in passione beatae Perpetuae. » *En. in ps.* 47, 13 (P.L. 36, 541).

88. Cf. *Acta* AB 6, 5 sq ; BM I, 68-71 :

A

6,5  
« Pater vero eius iactans infantem in collum eius et ipse cum matre et marito tenentes manus eius et fientes osculabantur dicentes : <Miserere nostri, filia, et vive nobiscum>.

6,6  
At illa proiciens infantem eosque repellens dixit : <Recedite a me operarii iniquitatis, quia non novi vos : non enim peto maiores et meliores vos facere quam Deum, qui me ad hanc gloriam perducere dignatus est>.

B

6,5  
« Pater vero eius iactans infantem in collo eius et flens rogabat eam dicens : <Miserere nostri vitamque suam serva parentibus>.

6,6  
Beata vera Perpetua proiciens infantem, ac parentes repellens dixit : <Discedite a me operarii iniquitatis, quia non novi vos. Ego non inmerito alienos aestimo, quos a redemptione Christi video separatos>.

89. Cf. H. LECLERCQ, *Saintes Perpétue et Félicité*, art. cité 410.

héroïque de la martyre qui, pour atteindre le but, a surmonté tous les obstacles<sup>90</sup>.

Il semble qu'il ait le plus coûté à Perpétue de renoncer à ses affections familiales. Sujette au début à une sorte d'effondrement moral en voyant le désespoir de ses parents et de son frère et en pensant au sort de son enfant, elle surmonte cet état de dépression passagère dès qu'il lui est permis de garder l'enfant avec elle. Dès ce moment tous les tourments physiques et moraux infligés par le séjour en prison cessent de l'importuner. Mais dans l'âme émotive de Perpétue, l'amour maternel lui-même, bien qu'il soit des plus puissants, cède ainsi que tous les sentiments familiaux devant les valeurs religieuses suprêmes.

Les données psychologiques fournies par l'histoire du martyre de Perpétue ne permettent pas d'expliquer l'attitude inébranlable des martyrs par une suggestion collective à base de fanatisme religieux. Perpétue aussi bien que tous ses compagnons sont en pleine possession de leurs facultés psychiques même pendant les moments les plus critiques qui précèdent immédiatement leur mort dans l'arène. Livrée à la vache furieuse et bien que déjà blessée, Perpétue n'oublie pas d'ajuster sa tunique déchirée et d'arranger ses cheveux en désordre ; elle parle pendant l'entracte à son entourage et c'est elle qui guide la main du gladiateur qui lui porte le coup mortel.

Saturus qui assume la charge de protecteur moral du groupe des néophytes, soutient la foi et le courage de ses compagnons ; il leur administre enseignements et conseils non seulement en prison mais encore dans l'arène. Il conserve son équilibre psychique pendant la lutte terrible ;

90. Les réserves faites au sujet de l'historicité de la scène rapportée par les Actes ne s'appliquent pas à la vérité psychologique du tableau. Le dynamisme dramatique de cette scène concorde avec le caractère de la martyre tel que nous le connaissons d'après la *Passio* et les Actes. M. Plezia exagère lorsqu'il prétend que les paroles attribuées à Perpétue au cours de sa rencontre avec la famille « ne sont pas authentiques et portent tort à la mémoire de Perpétue. La relation dans son ensemble prouve que Perpétue est pleine de respect et d'amour pour son père, qu'elle voudrait garder l'enfant avec elle le plus longtemps possible et se trouve profondément affligée lorsque la sentence une fois prononcée, la famille ne veut plus lui donner l'enfant. » op. c. 737.

L'inexactitude de la relation rapportée par les Actes est manifeste parfois, par exemple dans le passage sur les circonstances de la mort de Perpétue et Félicité. « Saturus et Perpetua a leonibus sunt devorati... Revocatus et Felicitas a leopardis gloriosum agonem impleverunt. » = A — « Beatum Saturum et Perpetuam furentes leones invadunt. Saturninum ursi, Revocatum et Felicitatem leopardi discerpunt. » = B — *Acta*, 9, 3 sq. (BM 1, 72 sq.)

Vu ces inexactitudes flagrantes, nous ne savons plus si d'autres passages des Actes n'ont pas été déformés à leur tour, ainsi par exemple le dialogue entre Hilarianus et Félicité qui contient la réponse apparemment bizarre de la martyre : « Proconsul dixit : <Virum habes ?> Felicitas respondit : <Habeo quem nunc contemno>. / A seulement / Ibid. 5, 3, BM 1, 66. Mais les conditions sociales contemporaines éclairent suffisamment cette réponse. Félicité, esclave, ne pouvait avoir un mari d'après la loi, la peine et le mépris que contiennent ces paroles soulignent donc la situation pénible des esclaves, des femmes esclaves surtout, dans l'empire romain. Cf. R. PACIORKOWSKI, *Chrześcijaństwo w apologetycznej myśli św. Augustyna* / Warszawskie Studia Teologiczne 22 / Poznań 1952, 84-86.

déchiré par le léopard, il maîtrise sa douleur et parle à Pudens, ou encore juste avant de recevoir le coup mortel, il s'adresse à Perpétue pour la reconforter avant l'épreuve suprême<sup>91</sup>. Il est vrai qu'il ne peut dominer son indignation devant l'injustice dont les martyrs sont victimes et il la manifeste en passant devant la tribune d'Hilarius ainsi qu'il l'avait fait la veille envers la foule des badauds venus à la prison<sup>92</sup> ; mais on ne peut voir là que la manière propre aux hommes de réagir aux impulsions extérieures. Les autres martyrs ont les mêmes réactions que Saturus, tandis que Perpétue et Félicité vont à la mort recueillies et calmes, en entonnant des chants religieux.

Les martyrs ne font point étalage de bravoure. Saturus avoue en toute sincérité le jour des jeux qu'il ne redoute rien tant que la rencontre avec l'ours et qu'il aimerait mieux être livré à un léopard ; il croit que cette bête le tuerait sur le champ<sup>93</sup>. Félicité se plaint et gémit en mettant au monde un enfant pendant son séjour en prison, mais elle est convaincue que, sur l'arène, Dieu va affermir ses forces et lui permettre de dominer la souffrance. Tous ces martyrs se méfient de leurs propres forces et comptent sur l'aide divine. Les Actes mentionnent souvent la prière qui implore le courage (Perpétue recevant le baptême) et le réconfort mutuel des martyrs dans la foi. Une foi vive et inébranlable constitue le point de départ de tous les actes des martyrs. C'est un symptôme de cette foi que nous trouvons dans la certitude de Perpétue qui croit qu'une vision surnaturelle va l'éclairer sur le sort qui lui est dévolu<sup>94</sup>.

Rien de morbide dans l'attitude des martyrs, ils n'aspirent point à la mort. Au contraire, la jeune Perpétue, issue d'un milieu aristocratique, est attachée à la vie d'autant plus qu'elle voudrait élever l'enfant qu'elle aime<sup>95</sup>. Elle saisit chaque occasion pour améliorer son sort en prison et partage avec ses compagnons l'espoir de retrouver la liberté, jusqu'au jour où la première vision lui apprend qu'ils vont tous en commun subir

91. Cf. *Passio* 21, 8 (BM I, 52).

92. Au cours du dernier repas des condamnés, servi la veille de l'exécution et plus abondant que les autres repas de la prison, chacun avait accès auprès des prisonniers. Cf. Bm 50.

93. Cf. *Passio* 19, 4 / BM I, 46 /.

94. « Tunc dixit mihi frater meus : < Domina soror, iam in magna dignatione es, tanta ut postules visionem et ostendatur tibi an passio sit an comneatus >. Et ego quae me sciebam fabulari cum Domino, cutus beneficia tanta experta eram, fidenter repromisi ei dicens : < Crastina die tibi renuntiabo >. » Ibid. 4, 1 sq (BM I, 10-12).

95. St. Augustin admire l'héroïsme de Perpétue et de ses compagnons qui leur permet de dominer l'instinct de conservation inné à chaque individu : « Hanc igitur vivendi tantam jucunditatem metumque moriendi... praecipua virtute contemnunt. » *Sermo* 280, 4 (P.L. 38, 1282).

96. «... et intelleximus passionem esse futuram, et coepimus nullam iam spem in saeculo habere. » *Passio* 4, 10 (BM I, 14). La description des événements qui ont précédé les jeux contient un passage caractéristique sur les mesures prises par le chef de la prison pour adoucir le régime trop sévère appliqué aux martyrs. Cet adoucissement est dû à une intervention de Perpétue elle-même qui explique avec beaucoup d'habileté que la bonne tenue des prisonniers va contribuer à la splendeur des jeux, car l'aspect de ceux qui y participent ne peut être indifférent aux

le martyr<sup>96</sup>. Elle accepte cette perspective avec joie, mais parce qu'elle sait que telle est la volonté divine et le moyen d'obtenir le salut éternel. Le champ émotif des martyrs ne présente nulle trace de déviation pathologique. Ils réagissent d'une manière parfaitement normale aux stimulants extérieurs selon le degré de leur intensité. Saturus a peur de souffrances trop prolongées. Félicité attire l'attention du gardien par ses gémissements de l'accouchement, Perpétue pousse un cri lorsque le gladiateur la blesse.

La vie psychique des martyrs n'est point atrophiée ni leur émotivité affective affaiblie. Certains érudits ont voulu voir une atrophie des sentiments dans l'attitude de Perpétue envers son entourage et citent à l'appui la prétendue dépréciation des sentiments familiaux chez les martyrs<sup>97</sup>. Cette interprétation déforme les sources et élude le problème<sup>98</sup>. D'après les sources, Perpétue, n'est point indifférente envers son père et son enfant, elle est au contraire très sensible à leur sort et leurs souffrances, mais elle sait subordonner ses sentiments aux valeurs religieuses, hiérarchiquement supérieures. Le reproche fait à la martyre d'être dénuée d'amour maternel et d'avoir délaissé son enfant est injuste ; Perpétue se préoccupe continuellement de son enfant et prend soin de lui assurer une éducation chrétienne sous la protection de sa famille la plus proche.

L'analyse de la documentation psychologique qui nous est fournie par l'histoire du martyr de Ste Perpétue et de ses compagnons prouve que nous sommes en présence d'un cas type d'héroïsme religieux aussi bien par sa genèse que par sa structure intérieure. Cette structure doit son unité et sa consistance spécifique à l'idée religieuse, sans analogie au cours de l'histoire, qui l'a inspirée : aux yeux des martyrs cette idée religieuse notamment prend une forme concrète en la personne de Jésus-Christ. Ce n'est donc point pour une idée religieuse abstraite mais bien pour un être concret et vivant (pro Christo) que les martyrs renoncent à toutes valeurs terrestres, même les plus chères. Pour lui, ils sont capables non seulement d'un élan héroïque passager, mais de surmonter avec persévérance et constance aussi bien les obstacles du dehors que les résistances de leur propre cœur.

R. PACIORKOWSKI  
Varsovie.

---

spectateurs : «... <Quid utique non permittis nobis refrigerare noxiis nobilissimis / allusion ironique au titre de nobilissimus accordé pour la première fois à Géta, fils de Septime Sévère / Caesaris scilicet, et natali eiusdem pugnaturis ? Aut non tua gloria est, si pinguiores illo producatur ?... Horruit et erubuit tribunus ; et ita iussit illos humanius haberi, ut fratribus eius et ceteris facultas fieret introeundi et refrigerandi cum eis, iam et ipso optione carceris credente. » Ibid. 16, 3 sq (BM 1, 38-40).

97. «... je dois, dans la sante, voir aussi la femme qui brave publiquement les lois de son pays et montrer la mère abandonnant l'enfant qu'elle nourrissait de son lait, la fille exposant son vieux père à tous les affronts... il faut bien le dire, cette jeune femme qui allait à la mort en marchant sur le cœur de tous les siens est un héros d'une nature particulière. Elle mourait pour elle-même. afin de vivre éternellement : les vrais héros meurent pour les autres... » V. DURUY, *Histoire des romains*, Paris 1883, 6, 226 sq.

98. Cf. P. ALLARD, *Histoire des persécutions*, Paris, 1886, 2, 116.